

COMMUNE DE LAISSEY
DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE BESANCON –
CANTON DE BAUME LES DAMES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29/03/2021

Par suite d'une convocation électronique adressée en date du 19 Mars 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, le 29 Mars 2021 à 18 H 30, à la Salle des Fêtes - 22 rue de la Chapelle - Laissey ; afin de pouvoir respecter la distanciation sociale et toutes les mesures sanitaires ; sous la présidence de Monsieur Dominique MESNIER, Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents (dans l'ordre du tableau) : Dominique MESNIER, Bernard CUENOT (à partir de 19H), Guillaume MILLE, Joëlle GRATTEPAIN, Claude ARMAND, Philippe CHAPUIS, Yves VUILLEMIN,

Absent(s) excusé(s) : Bernard CUENOT (jusqu'à 19H), Aurélie ZAMEUR, Samantha LAGNEAU, Céline GRUET,

Pouvoir(s) : Samantha LAGNEAU a donné pouvoir à Guillaume MILLE, Céline GRUET a donné pouvoir à Claude ARMAND,

Absent(s) : Catherine RACQUOT,

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Philippe CHAPUIS qui accepte cette fonction.

OBJET DE LA REUNION – ORDRE DU JOUR

- 1/ Validation du compte-rendu du conseil municipal du 15 Mars 2021
- 2/ Fixation des taux d'imposition 2021
- 3/ Validation des budgets primitifs 2021
- 4/ Attribution des subventions aux associations
- 5/ Attribution de la subvention au CCAS de Laissey
- 6/ Tarif de l'eau et de l'assainissement 2021
- 7/ Choix du prestataire pour les travaux de « ravalement de façade bâtiment de la mairie »
- 8/ Choix du prestataire pour les travaux de « maîtrise d'œuvre pour la transformation des anciens locaux administratifs de la mairie en logement normes BBC »
- 9/ Choix du prestataire pour les travaux de « construction d'un ossuaire et relève de tombes au cimetière de Laissey »
- 10/ Remboursement des frais de garde d'enfants aux élus
- 11/ Charte des principes guides pour le transfert des compétences eau et assainissement
- 12/ Questions diverses

1/ VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

Le Maire demande au Conseil s'il a des corrections/modifications/ajouts/retraits à faire au compte rendu du conseil du 15 MARS 2021.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité le compte rendu du conseil du 15 MARS 2021.

2/ DELIBERATION N° 016-2021 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Fiscalité locale – Suppression de la taxe d'habitation (THP)

Le Maire informe le Conseil qu'à partir de l'exercice budgétaire 2021, les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales (THP). Cependant cette THP continue à être calculée pour les contribuables qui ne sont pas encore exonérés (environ 20%) jusqu'en 2023, mais c'est l'Etat qui encaisse les montants correspondants.

Les collectivités continuent à percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) mais sans pouvoir intervenir sur le taux qui est figé jusqu'en 2023, date à laquelle la THP sera supprimée.

Pour compenser la perte de recette fiscale de la taxe d'habitation, l'Etat a prévu une compensation par l'attribution aux communes de la part de taxe foncière du Département sur les propriétés bâties. Ainsi, le nouveau taux de taxe foncière de la commune sera égal à la somme du taux communal + le taux du département.

Soit pour Laissey : 7,52% + 18,08% = 25,60%

Si ce nouveau taux produit une recette supérieure à celle attendue par la taxe d'habitation THP supprimée et la taxe foncière sur le bâti (ce qui est le cas pour Laissey), alors il est appliqué un coefficient correcteur (0,773745 pour Laissey), afin que la commune ne soit pas surcompensée.

Application des principes pour Laissey

Taxe d'habitation 2020 supprimée à compenser = 51264

Produits de TFPB commune 2020 = 31284 (taux de 7,52%)

Produits de TFPB du département 2020 sur la commune = 75233 (taux de 18,08%)

Produits cumulés TFPB commune + département = 106517 (taux de 25,60%)

Différence entre ressources à compenser (THP 51264) et celles transférées du département (TFB 75364) = - 24100

Soit un coefficient réducteur de 24100 : 106517 = 0,773745

Ce coefficient est ensuite appliqué sur les bases fiscales 2020 pour les recalculer en valeur 2021, soit une base de TFB de 352000, sur laquelle on applique le nouveau taux communal de 25,60%

Produit de TFB attendu pour la commune en 2021 sans modification des taux = 352000 x 25,60% = 90112

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas modifier les taux d'imposition et confirme comme taux d'imposition pour l'année 2021 :

- Taxe foncière bâti 25,60 %

- Taxe foncière non bâti : 9.93 %

3/ DELIBERATION N° 017-2021 : VALIDATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Le Maire présente au Conseil l'ensemble des budgets primitifs 2021 de la Commune de Laissey avec toutes les explications nécessaires. Il rappelle que les budgets sont votés par chapitre. Le détail de chaque budget a été donné lors des deux commissions « budgets finances » des 1^{er} et 8 mars 2021.

PRECISIONS : modifications apportées au BUDGET COMMUNAL 2021 depuis la dernière commission :

COMPTE	LIBELLE	AVANT	APRES	EXPLICATIONS
615228	Entretien autres bâtiments	3 000.00 €	6 250.00 €	+ Salle de bain et parquet logement 44 Grande Rue
6282	Frais de gardiennage	0.00 €	80.00 €	L'ONF nous a adressé ses frais de gardiennage
6411	Personnel titulaire	57 000.00 €	58 000.00 €	Avancement de grade de Chantal
6532	Frais de mission des élus	0.00 €	500.00 €	Remboursement frais de garde enfants aux élus
673	Annulation titres antérieurs	1 000.00 €	500.00 €	Remboursement aux locataires du trop versé en provision. Régul faite
70311	Concessions cimetière	1 560.00 €	1 020.00 €	Les 6 renouvellements prévus pour 2021 ont été envoyés et 2 ne veulent pas renouveler
73111	Impôts locaux directs	71 528.00 €	68 006.00 €	Chiffres de l'état 1259. Baisse du fait de la réforme et perte de BGI - compensé en 74834
74834	Compensation taxe foncière	165.00 €	16 558.00 €	Compensation TF du fait perte bases BGI et réforme
21311	Hôtel de ville	82 845.16 €	92 845.16 €	Un peu plus pour façades mairie pour portes et fenêtres
CHAPITRE 021	Virement de la section fonct	256 326.70 €	266 326.70 €	Pour mettre en total équilibre la section investissement
CHAPITRE 023	Virement à la section investis	256 326.70 €	266 326.70 €	Pour mettre en total équilibre la section investissement

CHAPITRES	BP COM	RAR	BP ASST	RAR	BP EAU	RAR
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	81 661.00		500.00		3 010.00	
012 CHARGES DE PERSONNEL	98 265.00		0.00		0.00	
023 VIREMENT A LA SECTION INVEST	266 326.70		0.00		0.00	
042 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	4 520.00		22 880.00		15 457.00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COUR.	40 325.00		20 000.00		0.00	
66 CHARGES FINANCIERES	4 000.00		3 845.00		147.00	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500.00		0.00		0.00	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	495 597.70		47 225.00		18 614.00	
002 EXEDENT ANTERIEUR REPORTE	448 924.57		20 506.48		14 632.00	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	500.00		0.00		0.00	
042 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	0.00		7 545.00		6 565.00	
70 PRODUITS DES SERVICES	15 446.00		42 000.00		11 000.00	
73 IMPOTS ET TAXES	198 661.00		0.00		0.00	
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	70 747.00		0.00		0.00	
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	34 004.00		0.00		0.00	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 397.00		0.00		10.00	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	770 679.57		70 051.48		32 207.00	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	275 081.87		22 826.48		13 593.00	
001 SOLDE D'EXECUTION D'INV REPORTE	0.00	0.00	12 568.81	0.00	0.00	0.00
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	0.00	0.00	7 545.00	0.00	6 565.00	0.00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0.00	0.00	0.00	0.00	6 000.00	0.00
16 REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	31 550.00	0.00	20 517.00	0.00	1 286.00	0.00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 720.00	6 914.40	0.00	0.00	22 500.00	0.00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	405 513.16	1 845.16	0.00	0.00	13 500.00	0.00
24 IMMOBILISATIONS AFFECTEES CONCEDEES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	467 783.16	8 759.56	40 630.81	0.00	49 851.00	0.00
001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	11 164.46	0.00	0.00	0.00	24 334.56	0.00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	266 326.70	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
024 PRODUITS DES CESSIONS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	4 520.00	0.00	22 880.00	0.00	15 457.00	0.00
041 OPERATION PATRIMONIALES	0.00	0.00	0.00	0.00	6 000.00	0.00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
10 DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	11 660.00	0.00	20 633.81	0.00	0.00	0.00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	173 562.00	0.00	0.00	0.00	15 000.00	677.80
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMITEES	550.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
27 AUTRES IMMOS FINANCIERES	0.00	0.00	0.00	0.00	6 000.00	0.00
TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT	467 783.16	0.00	43 513.81	0.00	66 791.56	677.80
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0.00	-8 759.56	2 883.00	0.00	16 940.56	677.80
RESULTAT BUDGET	275 081.87	-8 759.56	25 709.48	0.00	30 533.56	677.80

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,
Le Conseil Municipal à l'unanimité valide les budgets primitifs 2021 par chapitre tels que présentés ci-dessus.

3.1/ INFORMATIONS SUR LA DETTE

BUDGET COMMUNAL :

LISTE DES EMPRUNTS ARRIVANT À TERME								
dans la période du 01/01/2021 au 31/12/2050								
Date dernière échéance	Code interne	OBJET DE LA DEPENSE	ORGANISME PRET.	DUREE en Mois	Compte Capital	TAUX Initial	PERIOD- DICITE	Montant emprunt
Exercice 2021								
01/01/2021	01/01	AMENAGEMENT TERRAIN BGI 01/01/2021	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	240	1641	5.6000	3	80 797.98
01/07/2021	01001	MAISONS OURVOIS ET GUGLIELMETTI 1001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	234	1641	3.6550	3	60 979.61
Exercice 2022								
01/07/2022	02001	VOIE DE BOUCLAGE 2001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	240	1641	3.4830	3	51 835.00
Exercice 2026								
24/02/2026	11001	SDF RENOVATION COMPLETE 11001	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANC	180	1641	1.0200	3	140 000.00
Exercice 2035								
30/08/2035	15001	TRAVERSEE DE LAISSEY 15001	CAISSE DE CREDIT MUTUEL	240	1641	1.7500	3	250 000.00

ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	Dette en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
2021	260 839.28	34 593.40	3 832.73	30 760.67	
2022	229 878.61	28 654.73	3 521.10	25 133.63	5 938.67
2023	204 744.98	25 950.32	3 204.76	22 745.56	2 704.41
2024	181 999.42	25 950.32	2 883.68	23 066.64	0.00
2025	158 932.78	25 950.32	2 557.74	23 392.58	0.00
2026	135 540.20	17 618.99	2 248.15	15 370.84	8 331.33
2027	120 169.36	14 841.88	2 019.12	12 822.76	2 777.11
2028	107 346.60	14 841.88	1 793.24	13 048.64	0.00
2029	94 297.96	14 841.88	1 563.39	13 278.49	0.00
2030	81 019.47	14 841.88	1 329.49	13 512.39	0.00
2031	67 507.08	14 841.88	1 091.46	13 750.42	0.00
2032	53 756.66	14 841.88	849.25	13 992.63	0.00
2033	39 764.03	14 841.88	602.78	14 239.10	0.00
2034	25 524.93	14 841.88	351.94	14 489.94	0.00
2035	11 034.99	11 131.69	96.70	11 034.99	3 710.19

BUDGET ASSAINISSEMENT :

LISTE DES EMPRUNTS ARRIVANT À TERME

dans la période du 01/01/2021 au 31/12/2040

Date dernière échéance	Code interne	OBJET DE LA DEPENSE	ORGANISME PRET.	DUREE en Mois	Compte Capital	TAUX initial	PERIOD-DICITE	Montant emprunt
Exercice 2023								
30/04/2023	ass3	TVX ASST FREMY MAROC ass3	CAISSE DE CREDIT MUTUEL	240	1641	2.4350	12	50 000.00
Exercice 2025								
25/06/2025	ass4	TVX ASST MALLEPLANCHE/BOST/COGN ass4	CAISSE D EPARGNE	240	1641	3.6900	12	78 000.00
Exercice 2034								
17/06/2034	ass5	TVX ASST SECTEUR VILLAGE ass5	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANC	300	1641	1.4600	3	320 000.00

ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	Dette en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
2021	226 237.01	24 360.69	3 844.09	20 516.60	
2022	205 720.41	24 410.90	3 439.13	20 971.77	-50.21
2023	184 748.64	24 462.31	3 022.85	21 439.46	-51.41
2024	163 309.18	21 304.76	2 594.84	18 709.92	3 157.55
2025	144 599.26	21 304.76	2 181.19	19 123.57	0.00
2026	125 475.69	15 723.64	1 755.71	13 967.93	5 581.12
2027	111 507.76	15 723.64	1 550.65	14 172.99	0.00
2028	97 334.77	15 723.64	1 342.59	14 381.05	0.00
2029	82 953.72	15 723.64	1 131.48	14 592.16	0.00
2030	68 361.56	15 723.64	917.26	14 806.38	0.00
2031	53 555.18	15 723.64	699.90	15 023.74	0.00
2032	38 531.44	15 723.64	479.35	15 244.29	0.00
2033	23 287.15	15 723.64	255.56	15 468.08	0.00
2034	7 819.07	7 861.91	42.84	7 819.07	7 861.73

BUDGET EAU :
LISTE DES EMPRUNTS ARRIVANT À TERME

dans la période du 01/01/2021 au 31/12/2040

Date dernière échéance	Code interne	OBJET DE LA DEPENSE	ORGANISME PRET.	DUREE en Mois	Compte Capital	TAUX initial	PERIOD-DICITE	Montant emprunt
Exercice 2032								
30/08/2032	17001	CONDUITE EAU GRANDE RUE BOST 17001	CAISSE DE CREDIT MUTUEL	180	1641	0.9500	3	20 000.00

ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	Dettes en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
2021	15 904.94	1 432.16	146.52	1 285.64	
2022	14 619.30	1 432.16	134.26	1 297.90	0.00
2023	13 321.40	1 432.16	121.90	1 310.26	0.00
2024	12 011.14	1 432.16	109.40	1 322.76	0.00
2025	10 688.38	1 432.16	96.78	1 335.38	0.00
2026	9 353.00	1 432.16	84.06	1 348.10	0.00
2027	8 004.90	1 432.16	71.21	1 360.95	0.00
2028	6 643.95	1 432.16	58.23	1 373.93	0.00
2029	5 270.02	1 432.16	45.14	1 387.02	0.00
2030	3 883.00	1 432.16	31.90	1 400.26	0.00
2031	2 482.74	1 432.16	18.56	1 413.60	0.00
2032	1 069.14	1 074.12	4.98	1 069.14	358.04

LIBELLE	BUDGET COMMUNALE	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET EAU
EPARGNE DE GESTION :			
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	312 256.13	43 092.69	11 981.84
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS DE LA DETTE	180 876.41	19 712.00	1 350.00
EPARGNE DE GESTION 2020	131 379.72	23 380.69	10 631.84
EPARGNE BRUTE :			
EPARGNE DE GESTION	131 379.72	23 380.69	10 631.84
INTERETS DE LA DETTE	4 142.94	4 162.99	158.67
EPARGNE BRUTE 2020	127 236.78	19 217.70	10 473.17
EPARGNE NETTE : permet de financer les investissements			
EPARGNE BRUTE	127 236.78	19 217.70	10 473.17
CAPITAL DE LA DETTE	36 064.23	20 073.60	1 273.49
EPARGNE NETTE 2020	91 172.55	-855.90	9 199.68

LIBELLE	BUDGET COMMUNAL	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET EAU	TOTAL
CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2020	296 697.41 €	246 310.61 €	17 178.43 €	560 186.45 €
REMBOURSEMENT CAPITAL 2020	36 058.13 €	20 073.60 €	1 273.49 €	57 405.22 €
INTERETS 2020	4 142.94 €	4 162.99 €	158.67 €	8 464.60 €
CAPITAL RESTANT DÙ AU 01/01/2021	260 639.28 €	226 237.01 €	15 904.94 €	502 781.23 €
REMOURSEMENT CAPITAL 2021	30 760.67 €	20 516.60 €	1 265.54 €	52 542.81 €
INTERETS 2021 PREVISIONNELS	3 832.73 €	3 844.09 €	146.52 €	7 823.34 €
CAPITAL RESTANT DÙ AU 01/01/2022	229 878.61 €	205 720.41 €	14 639.40 €	450 238.42 €
DETTE PAR HABITANT 456 PERSONNES EN 2021	504.12 €	451.14 €	32.10 €	987.36 €
DETTE PAR HABITANT 448 PERSONNES EN 2020	581.78 €	504.99 €	35.50 €	1 122.27 €
NOMBRE D'EMPRUNTS EN COURS :	5	3	1	MONTANT EMPRUNTÉ
AMENAGEMENT TERRAIN BGI	FIN EN 2021			80 797.98 €
ACHAT MAISONS OURVOIS ET GUGLIELMETTI	FIN EN 2021			60 979.61 €
VOIE DE BOUCLAGE	FIN EN 2022			51 835.00 €
RENOVATION SALLE DES FETES	FIN EN 2026			140 000.00 €
TRAVERSEE DE LAISSEY	FIN EN 2035			250 000.00 €
TRAVAUX ASST FREMY MAROC		FIN EN 2023		50 000.00 €
TRAVAUX MALLEPLANCHE BOST COG		FIN EN 2025		78 000.00 €
TRAVAUX VILLAGE		FIN EN 2034		320 000.00 €
CONDUITE D'EAU GRANDE RUE ET BOST			FIN EN 2032	20 000.00 €

CAPACITE DE DESENETTEMENT				
CAPITAL RESTANT DÙ AU 01-01-2020	260 639.28 €	226 237.01 €	15 904.94 €	502 781.23 €
DIVISE PAR EPARGNE BRUTE	127 236.78	19 217.70	10 473.17	156 927.65
NOMBRE D'ANNEES POUR DESENETTEMENT	2.05	11.77	1.52	3.20

4/ DELIBERATION 018-2021 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire présente la liste des associations déjà subventionnées, les nouvelles demandes et les propositions de montant de subvention qu'il souhaite verser.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'octroyer comme subvention de fonctionnement 2021 pour les associations les montants indiqués ci-dessous.

Seule la subvention à l'association « Le Chat des Laissey » a fait l'objet d'un vote non unanime comme suit :

Pour « pas de subvention » à l'association Le Chat des Laissey : 5 voix (Bernard CUENOT, Guillaume MILLE (+ pouvoir de Samantha LAGNEAU), Joëlle GRATTEPAIN, Yves VUILLEMIN,

Pour une subvention de 400 € conditionnée (activité et animations, fourniture des documents budgétaires...) : 4 voix (Dominique MESNIER, Claude ARMAND (+ pouvoir de Céline GRUET), Philippe CHAPUIS).

Il est reproché à l'association Le Chat des Laissey un réel manque d'activité depuis des années.

Le Conseil Municipal à l'unanimité désire rencontrer le bureau de l'association afin d'évoquer le futur de l'association. Une prochaine rencontre sera organisée.

SIGLE	LIBELLE	PREVISION 2020	REALISE 2020	PROPOSITION 2021	OBSERVATIONS
ACCA	Chasse de Laissey	150.00 €	150.00 €	150.00 €	
	Amicale des donateurs de sang Roulans	50.00 €	50.00 €	50.00 €	
	AMF Téléthon	50.00 €	50.00 €	50.00 €	
	Croix rouge française	50.00 €	50.00 €	50.00 €	
	Dons d'organes	50.00 €	50.00 €	50.00 €	
	Fanfare Roche Laissey	400.00 €	400.00 €	400.00 €	
	Prévention routière	100.00 €	100.00 €	100.00 €	
	Anciens combattants de Laissey	300.00 €	300.00 €	300.00 €	
	Souvenir Français local	100.00 €	100.00 €	100.00 €	
FCAM	Football Club Aigremont Montoille	200.00 €	200.00 €	200.00 €	
	Le Chat des Laissey	400.00 €	0.00 €	0.00 €	N'a pas voulu subvention 2020 du fait de la crise. 2021 : voir vote
	Ambassadrice Class and Chic	400.00 €	400.00 €	400.00 €	
LSL	Laissey Sports Loisirs	0.00 €	0.00 €	200.00 €	Nouvelle association – doit faire ses preuves la première année. Puis selon l'ouverture aux laisséens et les animations percevra 400 €.
	Les Francas chantier jeunes	240.00 €	0.00 €	240.00 €	En 2020 : chantier non effectué à cause COVID
	Fédération chasse réhab Gour	1 692.00 €	0.00 €	1 431.00 €	Paiement sur facture - FACTURE NON RECUE en 2020 mais en 2021
	TOTAL	4 182.00 €	1 850.00 €	3 721.00 €	

NOUVELLES DEMANDES					
	LA RONDE DE L'ESPOIR - PRINCIPE D'UNE SUB VALIDEE AU CM DU 15-02			100.00 €	
	LES RESTOS DU CŒUR			0.00 €	
	AFSEP - SCLEROSSES EN PLAQUE			0.00 €	
TOTAL GENERAL				3 821.00 €	

5/ DELIBERATION N° 019-2021 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CCAS DE LAISSEY

Le Maire fait part au Conseil de la demande du CCAS d'une subvention de fonctionnement de 5000 € afin d'équilibrer son budget. Le CCAS s'est réuni le 19 Mars dernier.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le versement d'une subvention de fonctionnement du Budget Communal vers le Budget du CCAS 2021 d'un montant de 5000 €.

6/ DELIBERATION N° 020-2021 : TARIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2021

Le Maire présente les tarifs de l'eau et de l'assainissement et les propositions pour 2021.

Tarifs de l'eau

Aujourd'hui la part fixe est de 12,50 euros et la part proportionnelle de 0,62 euros / m3.

Avec la baisse due au déménagement de Stanley Bost, cela permet une recette voisine de 11000 euros qui est suffisante pour équilibrer le budget.

Le maire propose donc de maintenir ces tarifs pour l'exercice 2021.

Tarif de l'assainissement

La redevance d'assainissement est aujourd'hui de 2,973 euros par m3 consommés (pas de changement depuis 2012).

Cette recette permet d'équilibrer le budget de l'assainissement notamment pour rembourser les emprunts, mais pas d'investir.

Toutefois, compte-tenu du transfert prochain de la compétence, le maire propose de maintenir la redevance d'assainissement à son niveau actuel.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de tarifs de l'eau et de l'assainissement 2021 comme suit :

- Tarifs de l'eau 2021 :

Part fixe : 12.50 €

Part proportionnelle : 0.62 € / m3

- Tarif de l'assainissement 2021 :

Part proportionnelle : 2.973 € / m3

7/ DELIBERATION N° 021-2021 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES TRAVAUX DE « RAVALEMENT DE FAÇADE BATIMENT DE LA MAIRIE »

Le Premier adjoint fait part au Conseil du résultat de la consultation directe lancée pour le ravalement des façades de la mairie + pose de frissette sous toiture + rénovation fenêtres et volets + frissette sous toiture salle des fêtes.

Estimation du projet 85.000 € HT

Dossier de consultation envoyé à neuf entreprises le 18 Février 2021

Fin du dépôt des offres le 19 Mars 2021 à 18H.

Entreprises consultées (entreprises locales dans l'ordre alphabétique) :

AERO DECAPE 25 BAUME LES DAMES

BAKRAC BAUME LES DAMES

BAUME FACADES BAUME LES DAMES

CIGLIA BAUME LES DAMES

DETOUILLON BESANCON

EUROFACADES BOUCLANS

FACADES BAUMOISES BAUME LES DAMES

NEVEU FRERES NANCRAZ

SPRV VARINI ROCHE LEZ BEAUPRE

Sur les neuf dossiers une seule réponse :

EUROFACADES DE BOUCLANS pour un montant de 81.065,60 €TTC entre dans l'estimation, avec de belles références, un calendrier de déroulement des travaux convenable. Travaux prévus en octobre pour trois mois.

L'EXPOSE DU PREMIER ADJOINT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- déclare la consultation fructueuse malgré l'unique réponse. En effet, cette offre répond au cahier des charges,

- valide l'offre d'EUROFACADES pour un montant de 81.065.60 € TTC,

- autorise le Maire à signer l'offre et à lui notifier le marché.

8/ DELIBERATION N° 022-2021 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES TRAVAUX DE « MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA TRANSFORMATION DES ANCIENS LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE EN LOGEMENT NORMES BBC »

Le Maire fait part au conseil du résultat de la consultation directe lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la transformation des anciens locaux administratifs de la mairie au premier et deuxième étages du bâtiment mairie en logement normes BBC.

Dossier de consultation envoyé à neuf cabinets d'architectes ou maitres d'œuvres le 23 février 2021.

Fin de dépôt des offres le 19 Mars 2021 à 18H.

Cabinets consultés (dans l'ordre alphabétiques) :

ARCHICONCEPT BAUME LES DAMES

BAT.IC BAUME LES DAMES

COBEC BAUME LES DAMES

A3 CONCEPT BAUME LES DAMES

DUFFING STEPHANIE PAYS DE CLERVAL

CABINET MICHEL DELUZ

ILLICO TRAVAUX BESANCON SECHIN

SOLIHA BESANCON

ART ET ASSOCIES BESANCON

Sur les neufs cabinets consultés, quatre réponses comme suit :

COMMUNE DE LAISSEY

LOGEMENT DANS ANCIENNE MAIRIE
RESULTATS CONSULTATION

CM DU 29/03

LIBELLE	A3 CONCEPT	SOLIHA	DUFFING STEPHANIE	COBEC
ESTIMATION TRAVAUX HT	120 000.00 €	NON INDIQUE	150 000.00 €	100 000.00 €
Taux REMUNERATION	10%	FORFAIT	10.40%	10%
REMUNERATION HT	12 000.00 €	18 520.00 €	15 600.00 €	10 000.00 €
OPTION ASSISTANCE SUB	3 500.00 €	2 004.00 €	NON INDIQUE	2 000.00 €
TOTAL	15 500.00 €	20 524.00 €	15 600.00 €	12 000.00 €
POUR UN TRAITEMENT DES OFFRES SUR UN PIED D'EQUALITE - LES TRAVAUX ONT ÉTÉ FIXES POUR TOUS A 150.000 € HT				
TRAVAUX A 150000	150 000.00 €	150 000.00 €	150 000.00 €	150 000.00 €
Taux	10%	12.25%	10.40%	10%
REMUNERATION	15 000.00 €	18 520.00 €	15 600.00 €	15 000.00 €
OPTION	3 500.00 €	2 004.00 €	NON INDIQUE	3 000.00 €
TOTAL	18 500.00 €	20 524.00 €	15 600.00 €	18 000.00 €
EQUIPE POUR LE DOSSIER	4 CO-TRAITANTS : JM L'HOMMEE - ARCHITECTE BAT ECO - ECONOMISTE + SECRETAIRE BET DRDZ BARTHOLET - INGENIEUR FLUIDES A3 CONCEPT - CHEF DE CHANTIER	3 CO-TRAITANTS SOLIHA - CONDUCTEUR TRAVAUX - ECONOMISTES DESSINATEUR - SECRETAIRES SICA JURA - ARCHITECTES B2EC - ETUDES THERMIQUES / ELECTRICITE	DUFFING - ARCHITECTES DESSINATEUR SECRETAIRE 2 SOUS-TRAITANTS CABINET ROBERT - ECONOMISTE ALTERNATIVE ENERGIE ET ENVIRONNEMENT - GENIE THERMIQUE ET FLUIDE HOE ET DEV DUR	3 CO-TRAITANTS GAILLARD CAROLINE - ARCHITECTE COBEC - ECONOMISTE OPS SUIVI CHANTIER DROZ-BARTHOLET ROBIN - ETUDES FLUIDES
REFERENCES	GENNES - 7 LOGEMENTS DANS EXISTANT LA VEZE - 5 LOGEMENTS DANS EXISTANT LA VEZE - 3 LOGEMENTS DANS PRESBYTERE ORNANS - 5 LOGEMENTS DANS EXISTANT MALBRANS - 3 LOGEMENTS DANS ECOLE LODS - RENOV ANCIEN MOULIN BESANCON - 8 LOGEMENTS DANS EXISTANT RECOLOGNE - 5 LOGEMENTS DANS EXISTANT	RECOLOGNE - 3 LOGEMENTS DANS PRESBYTERE OUHANS - 4 LOGEMENTS DANS ECOLE SANCEY - PHOTOVOLTAIQUE MULTIACCUEIL DELUZ - PHOTOVOLTAIQUE SALLE PO ST HIPPOLYTE - PERISCOLAIRE DANS BATIMENT EXISTANT - NORMES BBC CHAMPAGNEY - MAIRIE DANS VIEILLE DEMEURE VILLERSEXEL - 3 LOGEMENTS DANS MONUMENT HISTORIQUE CLASSE ANTEUIL - 4 LOGEMENTS DANS MAIRIE VILLERS LE LAC - 10 LOGEMENTS DANS DOUANE CHANTRANS - 4 LOGEMENTS DANS PRESBYTERE FOURGS - 4 LOGEMENTS DANS HALTE-GARDERIE BIANS LES USIERS - 2 LOGEMENT DANS PRESBYTERE	BRANNE - 2 LOGEMENTS DANS PRESBYTERE FONTENELLE - MAIRIE SALLE ET 1 LOGEMENT DANS ECOLE MEDIERE - 2 LOGEMENTS DANS MAIRIE PONT LES MOULINS - 4 LOGEMENTS DANS FERME	CCDB - RENOVATION BUREAUX CCDB - LAISSEY - CREATION MULTIACCUEIL DANS ECOLE CCDB - REHABILITATION ECOLE BAUME LES DAMES BAUME LES DAMES - REHAB HOTEL SERVICES BRETIGNEY - REHAB LOGEMENTS DEPARTEMENT DU DOUBS - RESORPTION DE L'HABITAT INDIGNE

Le Maire après études des dossiers propose comme notation :

CABINETS	A3 CONCEPT	SOLIHA	DUFFING	COBEC
OFFRE TECH / 10	10	10	10	10
PRIX / 10	09	07	08	10
TOTAL / 20	19	17	18	20
CLASSEMENT	2	4	3	1

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- choisi comme prestataire pour la mission de MOE pour le logement ancienne mairie le Cabinet COBEC jugé le mieux-disant,
- autorise le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre,
- décider de souscrire aussi l'option d'assistance pour les dossiers de subvention,
- autorise le maire à notifier le marché au cabinet COBEC

9/ DELIBERATION N° 023-2021 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES TRAVAUX DE « CONSTRUCTION D'UN OSSUAIRE ET RELEVÉ DE TOMBES AU CIMETIERE DE LAISSEY »

Le Premier Adjoint fait part au conseil du résultat de la consultation directe lancée pour la construction d'un ossuaire communal et la relève de 41 tombes abandonnées dans le cimetière communale de Laissey.

Estimation du projet : 50000 € HT

Dossier de consultation envoyé à six marbreries le 18 Février 2021.

Fin de dépôt des offres le 19 Mars 2021 à 18H.

Marbreries consultées :

MARBRERIE SANZ BAUME LES DAMES
MARBRERIE DE ROCHE LES BEAUPRE ROCHE LES BEAUPRE
NOUVELLE MARBRERIE DE SAINT CLAUDE BESANCON
MARBRERIE DE VALDAHON VALDAHON
MARBRERIE FRANZI ECOLE VALENTIN
MARBRERIE BIDAL NANCRAV

Une réponse à cette consultation :

1/ MARBRERIE VALDAHON : ne souhaite pas faire d'offre

L'EXPOSE DU PREMIER ADJOINT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- déclare la consultation infructueuse car aucune réponse reçue
- décide de relancer une consultation

10/ DELIBERATION N° 024-2021 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS AUX ELUS

Le Maire informe le Conseil qu'il s'est entretenu avec les conseillers qui n'assistent pas aux conseils municipaux régulièrement afin de connaître les raisons de ces absences et pour l'une des conseillères la garde de l'enfant pose problème. La secrétaire a retrouvé dans le « Statut de l'élu 2020 » qui a été diffusé à tous les nouveaux élus les textes de référence notamment concernant le remboursement aux élus des frais de garde pour assister à un conseil municipal ou tout autre réunion obligatoire liées aux fonctions de l'élu.

Le Maire expliquera que l'article 91 de la loi n° 2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique avait modifié l'article L.2123-18-2 du CGCT concernant les conditions d'exercice des mandats municipaux et plus particulièrement le remboursement des frais engagés par les élus du fait de leurs fonctions.

Dorénavant, les membres du Conseil Municipal bénéficient d'un remboursement, par la commune, des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile, qu'ils ont engagés en raison de leur participation aux réunions mentionnées à l'article L.2123-1 du code précité. Ce remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance (au 01/01/2021 = 10,25 €). Dans les communes de moins de 3500 habitants, le remboursement auquel a procédé la commune est compensé par l'Etat.

Les réunions concernées (article L.2123-1 du CGCT) sont :

- les séances plénières du Conseil Municipal,
- les réunions de commissions instituées par une délibération du Conseil Municipal dont l'élu est membre,
- les réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes au sein desquels l'élu a été désigné pour représenter la commune.

L'article L.2123-18-2 précité précise que les modalités de remboursement doivent être fixées par délibération du Conseil Municipal :

- une copie de sa convocation à la réunion occasionnant les frais de garde,
- un justificatif de présence à la réunion,
- un état de frais (facture ou déclaration CESU) ; cet état devra préciser les coordonnées de la personne ou de l'organisme ayant assuré la garde, la date et l'heure de la prestation et le montant de la somme à rembourser ;
- une attestation sur l'honneur datée et signée certifiant l'exactitude des renseignements portés sur l'état de frais et demandant le versement de la somme indiquée ;
- un RIB

Il demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

- Vu la loi n° 2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et particulièrement son article 91,

Vu les articles L.2123-18-2 et L.2123-1 du CGCT ;

Considérant qu'il est nécessaire de faciliter la participation des élus aux séances du Conseil Municipal et aux réunions des commissions dont ils sont membres

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve les modalités suivantes de remboursement par la commune des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile, qu'ils ont engagées en raison de leur participation aux réunions mentionnées à l'article L.2123-1 du CGCT : l'élu concerné devra produire :

- une copie de sa convocation à la réunion occasionnant les frais de garde,
- un justificatif de présence à la réunion,
- un état de frais (facture ou déclaration CESU) ; cet état devra préciser les coordonnées de la personne ou de l'organisme ayant assuré la garde, la date et l'heure de la prestation et le montant de la somme à rembourser ;
- une attestation sur l'honneur datée et signée certifiant l'exactitude des renseignements portés sur l'état de frais et demandant le versement de la somme indiquée ;
- un RIB

- dit que ces dépenses seront prévues au budget et imputées à l'article 6532 du chapitre 65.

11/ DELIBERATION N° 025-2021 : CHARTE DES PRINCIPES GUIDES POUR LE TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire fait part au Conseil que le projet d'élaborer une charte des principes guide de la démarche du transfert des compétences eau et assainissement, a été initié avant même le début de l'étude de transfert, en 2018. Présentée aux instances communautaires à l'époque, elle n'avait pas fait l'objet de délibération et n'avait pas été présentée aux conseils municipaux. Aujourd'hui que cette étude de transfert est engagée, il paraît important d'y revenir et de la faire partager par tous. Cette charte n'oblige en rien les communes à transférer leur(s) compétence(s), elle cadre certains principes sur lesquels les collectivités s'engagent moralement. Ces principes, qui permettront un transfert le plus équitable pour tous, s'articulent autour de deux grandes notions : solidarité et responsabilité. La solidarité dans la mise en commun des ressources au sein d'un service unique de gestion de l'eau, la responsabilité pour l'effort particulier qu'auront à produire les communes qui connaissent des retards dans leurs programmes d'investissements.

La charte a été retravaillée en commission eau-assainissement de la CCDB le 02/02/2021 à laquelle ont assisté Dominique MESNIER et Guillaume MILLE et approuvée par celle-ci. Le conseil communautaire a approuvé à son tour cette charte le 24/02/2021.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la charte des principes guide de la démarche du transfert des compétences eau et assainissement.

12/ QUESTIONS DIVERSES**CLASSIC GRAND BESANCON – 16 AVRIL 2021**

Le Maire informe le Conseil que la manifestation de vélo, la course cycliste professionnelle LA CLASSIC GRAND BESANCON DOUBS passera par LAISSEY le 16 AVRIL 2021 (passage prévu entre 15h15 et 15h45).

Une information sur le site internet de Laissey sera faite. Et les affiches apposées sur les panneaux d'affichage adéquats de la Commune.

Il y a d'ailleurs déjà des panneaux d'informations installés par l'organisateur au rond-point carrefour RD30 / RD266

L'ordre du jour étant épuisé,

Les Conseillers Municipaux n'ayant plus de question,

La séance est levée à 21 H 30

Fait à Laissey, le 29 Mars 2021,

Le Maire de Laissey,
Dominique MESNIER



Affichage le : 2 Avril 2021

Retrait affichage le :

RECAPITULATIF DES DECISIONS PRISES :

NUMERO DELIBERATION	LIBELLE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021			
	VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021	9	0	0
016-2021	FIXATION DES TAUX D'IMPOSTION 2021	9	0	0
017-2021	BUDGET 2021	9	0	0
	INFORMATIONS SUR LA DETTE			
	INFORMATIONS FINANCIERES			
018-2021	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SAUF CHAT DES LAISSEY	9	0	0
018-2021	SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE CHAT DES LAISSEY	4	5	0
019-2021	SUBVENTION 2021 AU BUDGET CCAS	9	0	0
020-2021	TARIFS 2021 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	9	0	0
021-2021	RAVALEMENT DES FACADES BATIMENT MAIRIE - CHOIX DU PRESTATAIRE	9	0	0
022-2021	LOGEMENT DANS ANCIENNE MAIRIE - CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE	9	0	0
023-2021	CIMETIERE CONSTRUCTION OSSUAIRE ET RELEVÉ DE 41 TOMBES – CHOIX DU PRESTAIRE : CONSULTATION INFRUCTUEUSE	9	0	0
024-2021	REMBOURSEMENT AUX ELUS DES FRAIS DE GARDE	8	0	0
025-2021	CCDB - CHARTE GUIDE DES PRINCIPES DE TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASST	8	0	0
	PASSAGE A LAISSEY DE LA CLASSIC DU GRAND BESANCON - DOUBS LE 16 AVRIL 2021			